

## EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220201-D2022108-DE  
Reçu le 02/02/2022  
Publié le 02/02/2022

**délibération :**  
**D\_2022\_1\_8**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 01 février à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 24 Janvier 2022

Présents : 15

**Présents** : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 17

**Objet : Convention de  
partenariat avec  
GrandAngoulême pour  
l'installation d'un site de  
compostage public**

**Pouvoirs :**

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Monsieur SARRAT Rémi a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

**Absent(s) :** Monsieur MORA Vincent

**Excusé(s) :** Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur SARRAT Rémi, Madame CORBIN Manitraritiana

**Secrétaire de Séance :** Madame Chantal BLAINEAU

La loi de Transition Energétique pour la croissance Verte prévoit que chaque citoyen ait à sa disposition une solution pour valoriser ses biodéchets d'ici 2025.

Compte tenu de ces objectifs législatifs, et dans la continuité de sa politique de prévention des déchets, GrandAngoulême engage en partenariat avec les communes, une dynamique de création de sites de compostage public sur l'ensemble de son territoire. Ces aménagements fourniront aux habitants, un moyen de valoriser leurs biodéchets à proximité de leur habitat.

Cette démarche s'inscrit dans une politique globale de collecte et de traitement des biodéchets, complémentaire du compostage individuel ou professionnel accompagné par GrandAngoulême.

Ainsi GrandAngoulême a décidé de se rapprocher des différentes communes membres afin d'installer sur chaque territoire, des sites de compostages publics.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec GrandAngoulême qui lui permettra d'installer un site de compostage public sur l'espace public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec GrandAngoulême lui permettant d'installer un site de compostage sur l'espace public

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 1

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 01/02/2022, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le 02/02/2022

